
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 20 avril 2015 à 9 h
777, boul. Marcel-Laurin**

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSousa, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref Salem, Conseiller de ville, est absent

CA15 08 0244

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 20 avril 2015, à 9 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem est absent
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA15 08 0245

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 avril 2015.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 avril 2015.

Les conseillers Francesco Miele et Maurice Cohen demandent un ajournement.

À 9 h 28, la séance extraordinaire est ajournée en conformité avec l'article 326 de la Loi sur les cités et villes et est reprise à 9 h 40.

CA15 08 0246

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500013) :

- ATTENDU QUE qu'un projet de loi de la Chambre des Communes désigne le 30 avril comme la **Journée du Parcours vers la liberté** qui commémore l'exode des réfugiés vietnamiens et leur accueil au Canada après la chute de Saïgon et la fin de la guerre du Vietnam;
- CONSIDÉRANT que selon le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Canada est le pays, après les États-Unis, qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés vietnamiens de 1975 à 1996;
- CONSIDÉRANT que la **Journée du Parcours vers la liberté** nous rappellera que le Canada a été une terre d'accueil pour des dizaines de milliers de réfugiés vietnamiens et que le Canada doit rester une terre d'accueil;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent figure parmi les premières communautés au Canada à avoir ouvert ses portes aux réfugiés vietnamiens en 1975;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, donne mon appui au projet de loi proclamant le 30 avril 2015 **Journée du Parcours vers la liberté** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à honorer la vibrante contribution de nos concitoyens d'origine vietnamienne à la collectivité laurentienne.
- EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce vingtième jour d'avril deux mille quinze.

CA15 08 0247

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155208001 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale du lot 2 132 604 dans le but de le développer.

ATTENDU la demande de permis de construction (3000971826) du propriétaire Green Cross Biothérapeutics inc.;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU que le lot 2 132 604 a une valeur foncière au rôle de 2014 de 5 750 556 \$;

ATTENDU que la construction de ce nouveau bâtiment industriel respecte les dispositions du Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter, suite à une demande de permis de construction, un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 2 132 604, le tout selon les modalités prévues au sommaire décisionnel.

CA15 08 0248

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155208002 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale des lots 1 164 165, 1 164 206 et 1 164 172 suite à une demande de permis de lotissement.

ATTENDU la demande de permis de lotissement (3000979711) du propriétaire 9294-6466 Québec Inc. (Groupe Montoni), par l'entremise de son arpenteur-géomètre;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant une cession de terrain pour fins de parc;

ATTENDU que la valeur municipale de 2014 des lots faisant l'objet de la demande de permis de lotissement se détaille comme suit : 6 099 300 \$ pour le lot 1 164 165; 1 116 000 \$ pour le lot 1 164 206 et 224 900 \$ pour le lot 1 164 172, le tout représentant un montant total de 7 440 200 \$;

ATTENDU que la construction de ce nouveau bâtiment industriel respecte les dispositions du Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

ATTENDU que ce futur projet de développement fait l'objet du PPCMOI présentement en cours d'approbation (1144509001).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter, suite à une demande de permis de lotissement, un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle des lot 1 164 165, 1 164 206 et 1 164 172, le tout selon les modalités prévues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA15 08 0249

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Montréal donne une grande importance au devoir de mémoire et que dans cet esprit, il souligne chaque année, par résolution au conseil, trois événements marquants, soit les journées commémorant le génocide arménien, la shoah et l'abolition de la traite négrière ;

ATTENDU que l'Administration municipale s'est engagée par la proclamation du 21 mars « Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » à mener des actions afin de prévenir et de combattre la discrimination ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles dans le respect et la compréhension ;

ATTENDU que depuis 1997, le conseil municipal de la Ville de Montréal reconnaît annuellement par une déclaration, le 24 avril « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne par le fait même le massacre d'un million cinq cent mille hommes, femmes et enfants, la déportation et le déracinement des survivants de leurs territoires historiques ;

ATTENDU que, lors de l'assemblée du 28 avril 2014, le conseil municipal de la Ville de Montréal a souligné le 99^e anniversaire du génocide arménien amorcé le 24 avril 1915, en appelant le Montréalais et les Montréalaises à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien et en exprimant l'espoir que le développement des connaissances sur le génocide contribue à perpétuer notre devoir de mémoire ;

ATTENDU que l'année 2015 est le 100^e anniversaire du génocide arménien, et que cette date anniversaire est chargée d'une valeur symbolique particulière ;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par tous les membres du conseil présents, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent souligne l'année du centième anniversaire du génocide arménien en saisissant cette occasion pour rappeler à la population l'importance du devoir de mémoire.

CA15 08 0250

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

CA15 08 0251

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 9h50.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2015.